



**E-SOLIDARITÉS**

*L'expertise de notre réseau*

<https://preprod.uniopss.asso.fr/gestion-financement/decision-du-tribunal-administratif-de-paris-opposabilite-de-laccord-sur-les>

# Décision du Tribunal Administratif de Paris : opposabilité de l'accord sur les oubliés du SEGUR en procédure budgétaire annuelle

📅 Publié le 6 février 2026

👤 De Uriopss Centre

GESTION - FINANCEMENT

ARTICLE



INFO NATIONALE



Le 9 janvier 2026, le Tribunal Administratif de Paris a confirmé l'opposabilité de l'accord sur les oubliés du SEGUR pour un CSAPA qui avait initié un contentieux dans le cadre de sa procédure budgétaire annuelle avec l'ARS IDF.

Ce jugement s'inscrit dans la prolongation des 2 jugements rendus par le même tribunal administratif en juillet 2025.

Vous trouverez ci-après l'intégralité du jugement rendu ce 9 janvier.

### **Note d'information**

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche  
114.15 Ko